



M. Bernard MARION, propriétaire de terrains en bordure de l'Herbasse à Crépol sur un linéaire de 400 mètres

Quel type d'entretien a été réalisé sur vos parcelles ?
En fait, le syndicat de l'Herbasse n'intervient pas. C'est moi qui entretiens mes parcelles. Je coupe les gros arbres de plus de 25 mètres et ceux inclinés qui menacent de tomber dans la rivière en cas de crue. J'ai d'ailleurs récemment coupé des acacias de plus de 50 ans. Ils avaient été plantés à l'origine pour tenir les berges mais risquaient aujourd'hui de se déraciner. Je fais parfois appel à un entrepreneur. Car l'entretien n'est pas facile à mettre en œuvre. Il demande des moyens matériels importants (tronçonneuse, tracteur, treuil) pour évacuer les arbres.

Dans quels buts cet entretien a-t-il été réalisé ?
J'entretiens mes berges pour éviter les embâcles (accumulation d'arbres dans les rivières) afin de protéger les ponts en aval et également mes biens (mes terres et mes installations professionnelles). Ma famille m'a transmis un ancien moulin à farine à but touristique aujourd'hui transformé en pisciculture commerciale. J'ai la volonté de conserver mon patrimoine. Je suis également propriétaire d'un barrage et d'un canal. Si les arbres s'y accumulent, ils peuvent y créer des brèches. Et puis si les arbres sont arrachés, ils ne maintiennent plus les berges, et alors une crue peut emporter d'importantes quantités de terres. Oui, en tant que riverain, je me sens responsable de l'entretien de mes berges.

Quel bilan tirez-vous de l'entretien réalisé sur les cours d'eau ?
L'entretien des rivières me permet à la fois de sécuriser mes terres et mes équipements. Je suis propriétaire d'un hectare de terrain en bordure de rivière. Je peux y exercer mon activité professionnelle : pisciculture et tourisme de pêche.

De manière générale, comment voyez-vous l'entretien réalisé sur le bassin de l'Herbasse ?
Je constate que la rivière est en meilleur état depuis la création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (année 1969). La rivière était auparavant abandonnée. Il faut savoir que le syndicat est un relais si on n'a pas la possibilité de réaliser soi-même ses travaux d'entretien. Je conseille aux propriétaires riverains de cours d'eau d'observer leurs berges et de signaler au syndicat les éventuels problèmes rencontrés.

M. Francis BARRY, vice-président du SIABH en charge des travaux et de l'entretien des cours d'eau depuis 2010



Selon vous, comment les pratiques d'entretien des cours d'eau par le syndicat et par les riverains ont évolué ?
Il y a 50 ans, c'était essentiellement les riverains qui entretenaient les berges par le passage des troupeaux et qui prélevaient les bois morts pour un usage domestique. En raison de l'évolution de l'agriculture, aujourd'hui cette pratique n'existe presque plus. La multiplication d'arbres de grosse taille, souvent des peupliers, représente une menace pour la stabilité des berges : en cas de crues importantes, les gros troncs restent bloqués contre les ponts et les barrages. L'équipe du Syndicat a d'ailleurs pour mission de supprimer les arbres à risques. Elle consacre beaucoup de temps à l'entretien des berges pour rendre le tapis de sol plus résistant. Le linéaire de rivière est important mais sur les secteurs où nous avons pratiqué un entretien régulier, nous avons pu constater une meilleure stabilité des berges en cas de fortes crues, comme celles de 2008 et 2013.

La mise en place du Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau par le SIABH a-t-elle une influence sur les impacts des crues majeures ?
Comme je l'ai dit précédemment, l'entretien n'est bénéfique que s'il est réalisé de manière régulière. Seul un plan de gestion pluriannuel permet cette régularité. La diversité des travaux à réaliser en rivière est telle que sans plan rigoureux d'organisation, nous risquerions de nous éparpiller et de faire un entretien insuffisant voire incohérent. Le plan pluriannuel nous permet cette rigueur d'intervention dans la durée.

Au vu de votre expérience, le linéaire d'intervention du syndicat est-il suffisamment étendu ?
On me rapporte souvent que des petits affluents sont délaissés. Effectivement le SIABH, dans ses compétences, ne prend en charge que l'Herbasse et ses affluents directs et non les petits affluents indirects. Peut-être devrions nous réfléchir à un linéaire plus conséquent à traiter en intégrant les courts tronçons stratégiques de petites rivières qui mettent en danger les affluents de l'Herbasse pour la seule raison d'absence d'entretien.

Les interventions du Syndicat sur les rivières sont-elles connues et comprises par les riverains et les habitants ?
Ma fonction de vice-président du Syndicat chargé des travaux et de l'entretien me permet d'être souvent sur le terrain et de rencontrer les riverains et des personnes intéressées qui me demandent des explications sur la nature et l'intérêt des travaux que nous réalisons. Cette proximité me permet de répondre à de nombreuses questions, ce qui a été le cas pendant les travaux d'amélioration de la protection contre les inondations sur le Merdaret dans la traversée de Saint-Donat en 2013-2014. L'information sur nos projets et nos travaux en cours est indispensable auprès des habitants, même si les dossiers sont souvent complexes donc difficiles à expliquer et à faire accepter. Rien ne vaut une bonne argumentation sur le terrain à un passant ou à un riverain...

5 Les bonnes pratiques d'entretien

Tailler, couper régulièrement... sans "mettre à nue" la berge.
Un "bon entretien ne se voit pas !"
La végétation de bord de cours d'eau (ripisylve) doit rester abondante. Ne pas abattre systématiquement les arbres ou les couper. Il est important de respecter les techniques de coupes adaptées (pas de broyage mécanique ni de coupe à l'épaveuse).

Enlever les embâcles (bois morts) **quand c'est nécessaire...**
Ramasser les résidus de coupes et tous les déchets pour éviter qu'ils soient emportés en cas de crue. Ces déchets provoquent des embâcles "artificiels" qui se bloquent au niveau des aménagements (ponts), aggravant les inondations dans les zones urbanisées.

Avant toute intervention, n'hésitez pas à demander conseil auprès du technicien du Syndicat de l'Herbasse (SIABH) au 04 75 45 14 54

Planter des essences adaptées (frênes, saules, aulnes...) pour maintenir la berge. Proscrire les essences dont le système racinaire est trop faible (peuplier, ailante, conifère, acacia...).

Ne pas reblayer pour se protéger contre l'érosion. Le remblaiement des berges aggrave le risque inondation : il canalise le cours d'eau et réduit sa capacité à dissiper son énergie en cas de crue. Les remblais empêchent aussi la ripisylve de se régénérer puisque le boisement se développant sur les remblais est le plus souvent déconnecté du cours d'eau.

6 Exemples de travaux d'entretien et de restauration réalisés par le Syndicat

Un Programme pluri-annuel d'entretien de l'Herbasse, de la Verne, du Valéré, de la Limone et du Merdaret est réalisé par le Syndicat depuis 2002.

Objectifs : conduire des travaux de restauration et d'entretien des rivières (éclaircies sélectives, débroussaillage, plantations, lutte contre les espèces invasives...). Ces travaux permettent d'améliorer la qualité des eaux des rivières, de favoriser la biodiversité et de limiter les risques d'inondation.



Abattage, ébranchage à Crépol en septembre 2012



Après travaux d'entretien de la végétation en 2005 au droit d'une prise d'eau à Montrigaud



Aménagement de berges à Cabaret Neuf à Charmes-sur-l'Herbasse : technique végétale de confortement de berges par l'implantation de branches de saules et de pieux

Vallée de l'Herbasse
Vivre nos rivières !

Édito

Pour répondre aux besoins d'information des élus, des riverains, des agriculteurs, des pêcheurs et des habitants... sur la gestion de nos rivières, la **Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse** et le **Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)** ont choisi de **communiquer à travers différents supports**, dont cette première lettre d'information de la Vallée de l'Herbasse. Diffusée à l'échelle du bassin versant de l'Herbasse, cette lettre offre l'occasion de mieux comprendre les réalisations et projets d'aménagement et d'entretien de nos rivières.

Le premier thème de la lettre d'information de la Vallée de l'Herbasse est consacré à l'entretien des rivières, notamment des berges, pour réduire les risques d'inondation et améliorer la qualité de l'eau et la vie écologique. L'enlèvement des embâcles (accumulation d'arbres dans les rivières), l'élagage de la végétation, l'abattage des arbres dangereux, sont indispensables au bon fonctionnement de nos rivières. Face aux difficultés des riverains à assurer ces travaux, le SIABH, avec son équipe rivière, traite la majorité des interventions avec, bien sûr, l'accord des propriétaires.

Par ailleurs, depuis quelques années, le SIABH a mis en place une politique d'acquisition foncière pour permettre des travaux d'urgence sur du domaine public. Toutes ces actions sont finalement conduites pour le bien de la rivière mais aussi dans l'intérêt de nous tous qui devons apprécier les richesses des cours d'eau qui nous entourent !

Bonne lecture de cette première parution.
Fernand PELLAT, Président du SIABH



Dossier spécial sur l'entretien de nos rivières



